

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N° 234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF28

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 8

Au premier alinéa, après la première occurrence du mot :

« contributions »,

insérer les mots :

« au compte d'affectation spéciale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.